



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2894
22 novembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2894e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 22 novembre 1989, à 19 h 15

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. DUARTE
M. KIRSCH
M. GRILLO
M. PICKERING
M. GOSHU
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

Sir Crispin TICKELL
Mme DIALLO

M. BELCNOGOV
M. KOTEVSKI

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 19 h 15.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE S. E. M. RENE MOAWAD, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Comme les membres le savent, nous nous réunissons aujourd'hui en raison de la mort tragique de S. E. M. René Moawad, Président de la République du Liban. J'invite les membres à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président défunt de la République libanaise.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à un accord intervenu lors de consultations antérieures.

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante en leur nom :

"Les membres du Conseil de sécurité expriment leurs profondes indignation et consternation devant l'assassinat de M. René Moawad, Président de la République libanaise, aujourd'hui, à Beyrouth. Ils expriment leur sympathie et leurs condoléances à la famille du Président défunt, au chef du Gouvernement et au peuple libanais.

Les membres du Conseil de sécurité condamnent résolument cet acte terroriste, lâche et criminel, qui constitue une attaque contre l'unité du Liban, les processus démocratiques et le processus de réconciliation nationale.

Les membres du Conseil de sécurité rappellent leur déclaration du 7 novembre 1989 et réaffirment leur appui aux efforts entrepris par le haut Comité tripartite de la Ligue arabe et à l'Accord de Taëf. Ceux-ci demeurent la seule base pour la garantie de la pleine souveraineté de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Liban.

Les membres du Conseil de sécurité réitèrent leur appel du 7 novembre 1989 à toutes les composantes du peuple libanais pour poursuivre le processus de réalisation des objectifs que sont la restauration de l'Etat libanais et

Le Président

l'établissement d'institutions rénovées, processus qui avait commencé avec l'élection du Président Moawad et la désignation du Premier Ministre Selim El-Hoss. Les institutions démocratiques libanaises doivent être résolument soutenues et le processus de réconciliation nationale doit se poursuivre. C'est la seule manière de rétablir pleinement l'unité nationale libanaise.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment solennellement leur soutien à l'Accord de Taëf ratifié par le Parlement libanais le 5 novembre 1989. A ce sujet, ils exhortent tous les Libanais à faire preuve de modération, à oeuvrer à nouveau d'urgence en vue de la réconciliation nationale et à manifester leur attachement aux processus démocratiques.

Les membres du Conseil de sécurité sont convaincus que tous ceux qui cherchent à diviser le peuple libanais par des actes de violence lâches, criminels et terroristes ne peuvent parvenir à leurs fins et ne doivent pas y parvenir."

Le Conseil de sécurité a achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 20.